selon le Règlement sur les produits dangereux



### Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Identificateur de produit

Nom du produit Spitfire® 50 SC Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001289

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP # 31252

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

USA

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

### Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis.

### **Autres dangers**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
Florasulam	Florasulam	145701-23-1	4.8
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	>= 5 - < 10
1,2-benzisothiazol-	1,2-	2634-33-5	
3(2H)-one	benzisothiazol-		>= 0.1 - < 1
	3(2H)-one		

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Cyanure d'hydrogène Fluorure d'hydrogène Composés de fluor

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.

Enlever toute source d'allumage. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entrepo-

sage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

Garder hors de la portée des enfants.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol 57-55	57-55-6	LMPT (Va- peur et aéro- sol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aéro- sol)	10 mg/m3	CA ON OEL

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux

aérosols, porter un appareil de protection respiratoire indivi-

duelle et des vêtements de protection appropriés.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : opaque, blanc

Odeur : semblable à de l'essence

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.04 (25 °C)

Concentration: 1 %

Point de fusion/congélation : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Méthode: Pas d'information disponible.

ne s'enflamme pas

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.04 g/cm3 (20 °C)

6/22

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Non disponible pour ce mélange.

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 1048 mm2/s (20 °C)

897 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taille des particules : Sans objet

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter la formation d'aérosols.

Éviter les températures extrêmes

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.07 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

**Composants:** 

Florasulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère d'essai: vapeur Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Composants:** 

Florasulam:

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

**Composants:** 

Florasulam:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 437 de l'OECD

Espèce : Lapin

9/22

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

Méthode : EPA OPP 81-4

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

### Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

**Composants:** 

Florasulam:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cobaye Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Florasulam:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.17

Résultat: négatif

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce: Souris Résultat: négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Directives du test 486 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

### Florasulam:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

#### Florasulam:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Aucune évidence d'effets contraires sur les fonctions et la fertilité sexuelles ou sur le développement basée sur des ex-

périences animales.

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18.5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

Le poids des données ne supporte pas la classification

- Évaluation comme toxique pour la reproduction

### STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

### Florasulam:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

### STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

Florasulam:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

Florasulam:

Espèce : Rat LOAEL : 500 mg/kg

Durée d'exposition : 90 day

Symptômes : Effets sur les reins

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,000 mg/kg LOAEL : 160 mg/kg Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 90 Days

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017 1.1

### Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

### Florasulam:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### **Autres informations**

**Produit:** 

Remarques Donnée non disponible

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Florasulam:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 292 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.00894 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.00118 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 119 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 38.9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,320 mg/kg

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

34,100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

tiques (Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorganismes

NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d

CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): 16.7

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017 1.1

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12.8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

**Composants:** 

Florasulam:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 23.6 % Durée d'exposition: 64 d

Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

**Produit:** 

Bioaccumulation Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

**Composants:** 

Florasulam:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): < 2.21

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017 1.1

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.1 (25 °C)

pH: 7

log Pow: 1.11 (25 °C)

pH: 3

log Pow: -1.79 (25 °C)

pH: 10

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 6.62

Durée d'exposition: 56 d

Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumu-

lable et toxique (PBT).

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0.99 (20 °C)

pH: 5

Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

Composants:

Florasulam:

Répartition entre les compar- :

Koc: 22 ml/g, log Koc: 1.34

timents environnementaux

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- :

Koc: 9.33 ml/g, log Koc: 0.97

timents environnementaux

Méthode: Directives du test 121 de l'OECD Remarques: Hautement mobile dans les sols

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

#### Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets. Un équipement de protection individuelle approprié, tel que décrit aux sections 7 et 8, doit être porté lors de la manipula-

tion de m

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Eliminer l'emballage conformément à la réglementation locale

en vigueur.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Florasulam)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IATA-DGR** 

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017 1.1

(Florasulam)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

ment

964

oui

**Code IMDG** 

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Florasulam)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

**TDG** 

Classe

No. UN UN 3082

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

() 9 Ш

Groupe d'emballage Étiquettes 9 Code ERG 171 Polluant marin oui()

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** Non en conformité avec les inventaires

**TSCA** Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/30/2024	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

### **PMRA/PCPA Information**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire;, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

### **PRUDENCE**

Nocif s'il est absorbé par la peau., Nocif en cas d'ingestion, Nocif en cas d'inhalation, Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Spitfire® 50 SC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/30/2024 50001289 Date de la première parution: 03/02/2017

CA / 3F

Préparé par:

**FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique